

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 18

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTE : Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°5/2023**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : trois février deux mille vingt-trois

Date de la séance du Comité syndical : dix février deux mille vingt-trois

Le **17 FEV. 2023****Membres présents :**

Éric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, Didier BOUCHET, Jean-Luc CALMELLY, Michel CASTANIER, Serge CHAZALMARTIN, Hubert FONTAINE, Jean-Paul ITIER, Sébastien BLANC, Éric MALHERBE, Jean-Pierre NEPHTALI, Benoit REVEL, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET, dont en visioconférence : Patrick GAYRARD, Jean-Pierre COMBAL, Alain RAYNALDY.

**Bureau du courrier****Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Jacques BLANC (ancien Président), Marie-Hélène PRIVAT, Nathan LABIAU (Syndicat mixte du bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc CALMELLY

-----  
**OBJET : État des lieux des sources et lutte contre le développement de plantes exotiques  
envahissantes sur le territoire aveyronnais**  
-----

**1-État des lieux des sources :**

Vu l'importance d'apporter des connaissances sur l'évolution quantitative de la ressource en eau ;  
Vu les plans d'adaptation aux changements climatiques indiquant la nécessité de se doter d'un suivi des phénomènes, pour renforcer notre capacité de vigilance, d'anticipation et d'alerte sur l'état de la ressource et des milieux naturels ;  
Vu le bilan sécheresse de 2022.

Il est rappelé que les sources et les zones d'émergence des ruisseaux sont étroitement liées au fonctionnement de la nappe phréatique qui leur est associée.

Un cours d'eau est par ailleurs, en général, la résultante d'une zone de débordement ou de vidange naturelle de la nappe. Selon les contextes géologiques, les nappes peuvent avoir des fonctionnements très variés. Dans le cas des secteurs sur socle cristallin (sur certaines zones granitiques, par exemple), les nappes sont généralement libres et superficielles, et peuvent avoir une capacité de stockage très limitée, ce qui induit une grande sensibilité des sources et des émergences de ruisseaux face aux événements climatiques (BRGM).

D'autres aquifères plus conséquentes peuvent présenter au contraire, une plus ou moins grande inertie des nappes. Dans ce cas, la variation annuelle se combine à une fluctuation interannuelle.

La répartition des sources et leur évolution constituent ainsi des indicateurs importants en matière de suivi de la ressource en eau, que ce soit pour les aspects quantitatifs, mais également sur les aspects qualitatifs, dans la mesure où une pollution de la nappe se fera ressentir assez rapidement au niveau des sources.

Les sources constituent enfin des habitats aquatiques spécifiques, parfois rares, abritant une faune et une flore riches, qui méritent une attention particulière en tant que patrimoine local, historique et naturel.

À ce titre, il y a un intérêt réel à les recenser, localiser, diagnostiquer et valoriser.

Paraphe : *E.P.*

page n°- 7 -

Ainsi, il est souhaité de :

- Définir les secteurs d'étude : selon les contextes géologique, topographique, hydrographique et sur la base des systèmes hydrogéologiques décrites dans la Base de données des limites des systèmes aquifères (BDLisa du BRGM).
- Collecter et analyser les données existantes : *a minima* les données topographiques (MNT), les points d'eau présentant des données piézométriques (ADES, BSS Eau), le réseau hydrographique (BD Topage), et tout référencement existant des sources à recueillir auprès des collectivités locales, Conseils départementaux, IGN, BRGM,...
- Recenser et caractériser l'ensemble des sources : les sources recensées par recherches bibliographiques et par enquêtes auprès des collectivités et/ou participatives feront ensuite l'objet d'observations et mesures de terrain (pointage GPS, photos, mesures physico-chimiques, débit, usages, mais également analyses complémentaires et inventaire faune-flore pour un échantillon d'entre-elles à définir).
- Créer un atlas : à transmettre aux collectivités pour inscription dans les documents d'urbanisme, de manière à assurer leur préservation et prévenir les secteurs à risques d'inondation par remontées de nappe.
- Définir un plan de suivi de la ressource : un suivi de l'hydrochimie de certaines sources, selon un plan d'échantillonnage, serait important pour faire apparaître des variations des paramètres étudiés dans le temps, mais aussi déceler des pollutions possibles. Un suivi hydrodynamique, est à prévoir, de manière à mieux connaître et anticiper les amplitudes entre les périodes d'étiages et de hautes eaux. Les sources présentant des enjeux écologiques forts (présence de Characées ou de Fluteau nageant, entre autres...) quant à elles feront l'objet d'une expertise et d'un suivi scientifique par une Cellule d'assistance technique aux zones humides, ou toute autre structure environnementale compétente (Conservatoire d'espaces naturels, Conservatoire botanique...) pour assurer leur préservation.

Le plan de financement prévisionnel est estimé comme suit :

	Fonds Vert (80 %)	Autofinancement (20 %)	TOTAL
Un ETP (chargé d'études sur 8 mois)	17 600 €	4 400 €	22 000 €
Matériel de terrain (GPS, sondes multiparamètres...)	1 200 €	300 €	1 500 €
Carburant et frais de mission	720 €	180 €	900 €
Communication	800 €	200 €	1 000 €
TOTAL	20 320 €	5 080 €	25 400 €

## **2-Lutte contre le développement de plantes exotiques envahissantes :**

Vu l'arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain ;

Vu la disposition D21 du SDAGE Adour-Garonne relative à la gestion des espèces exotiques envahissantes ;

Vu l'action A4 du Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau Lot Dourdou concernant la surveillance des foyers d'espèces végétales exotiques envahissantes.

Plusieurs espèces exotiques envahissantes sont trop implantées sur le territoire du SMLD (renouées asiatiques, Balsamine de l'Himalaya, Buddleia de David, Érable negungo...) pour engager raisonnablement une lutte. Pour celles-ci, un travail de sensibilisation est déjà mené par le Syndicat, en partenariat avec la Fredon, les Conservatoires botaniques nationaux et les Cellules d'assistance technique aux zones humides (CATZH), de manière à faire connaître ces espèces et d'éviter la dissémination involontaire des foyers.

Paraphe : *E.P.*

En revanche, le cas du Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) mérite une attention particulière puisque, bien qu'ayant fait l'objet d'une prospection particulière, elle n'est connue à ce jour, sur notre territoire, que d'une station unique.

Il est donc important de traiter ce foyer de manière urgente, pour limiter tout risque de dispersion. Après consultation et expertise de plusieurs organismes référents sur le sujet (Conservatoire d'espaces naturels, Conservatoire botanique national, CATZH...), un premier chantier collectif d'arrachage manuel mené l'été 2021 s'est avéré insuffisant.

Il est donc proposé de procéder à une intervention mécanique en début d'été, suivie de passages de contrôles bimensuels. Toutes les précautions réglementaires et techniques devront être prises pour le choix du matériel, la méthode de travail, la définition de la zone de dépôt, le nettoyage du matériel... À ce titre, un protocole détaillé sera établi selon les retours d'expériences de structures référentes et soumis pour avis et validation auprès des services de l'État (OFB, DDT).

Le plan de financement prévisionnel est estimé comme suit :

	Fonds Vert (80 %)	Autofinancement (20 %)	TOTAL
Intervention mécanique	3 200 €	800 €	4 000 €
Cadrage réglementaire, et technique, suivi de chantier et passages manuels de contrôle	800 €	200 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>5 000 €</b>

**Ainsi, il convient :**

- d'approuver les démarches et les plans de financement ci-dessus,
- de solliciter les Services de l'État dans le cadre du Fonds vert, l'Agence de l'eau, la Région Occitanie, le Département, et tout autre financeur possible pour mener à bien ces travaux,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document permettant de mener à bien ces opérations.

#### **LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les démarches et les plans de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** les Services de l'État dans le cadre du Fonds vert, l'Agence de l'eau, la Région Occitanie, le Département, et tout autre financeur possible pour mener à bien ces travaux,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document permettant de mener à bien ces opérations.

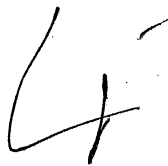
*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 17 février 2023

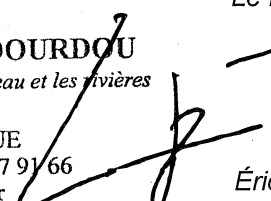
Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 16 février 2023

Le Président,



Éric PICARD

Le Président,



Éric PICARD

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66  
mail : contact@smlld.fr

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **17 FEV. 2023**

Paraphe :

Bureau du courrier

page n° - 9 -